



L'Éducation nationale, partenaire des entreprises de votre région



## École - Entreprise

# ACCORD CADRE DE PARTENARIAT

Entre

**l'Académie d'Orléans-Tours**  
représentée par Paul Canioni  
Recteur, Chancelier des Universités

et

**La Confédération des Artisans  
et des Petites Entreprises du Bâtiment du Centre**  
Représentée par Jean-Pierre Ménard  
Président



## Efficace ensemble

Le présent accord de partenariat constitue un accord cadre qui a pour objet de développer le partenariat entre la Confédération des Artisans et des Petites Entreprises du Bâtiment - Centre et l'académie d'Orléans-Tours.

## **Préambule**

Considérant d'une part que la Confédération des Artisans et des Petites Entreprises du Bâtiment - Centre

- Représente un secteur important de l'activité économique du Centre, en matière d'accompagnement des entreprises artisanales du bâtiment,
- A une connaissance actualisée des métiers du bâtiment et des qualifications professionnelles, et qu'elle s'applique à améliorer la formation initiale et continue des jeunes et des adultes visant la meilleure adéquation possible avec les besoins actuels des entreprises artisanales du secteur. Il aimerait faciliter l'insertion professionnelle des jeunes et des adultes dans ce secteur,
- Souhaite renforcer son partenariat avec l'académie et les établissements scolaires à travers différentes actions afin de :
  - Faire connaître la diversité des métiers de la filière du bâtiment auprès des enseignants et conseillers d'orientation psychologue en leur ouvrant les portes de leurs entreprises.
  - Promouvoir l'image des métiers du bâtiment auprès des jeunes et des adultes en les informant et les accueillant.

Considérant d'autre part que l'académie d'Orléans-Tours,

- souhaite renforcer sa coopération avec le monde professionnel dans le cadre de ses missions générales de formation initiale (par voie scolaire et par l'apprentissage) et continue (par la formation des adultes à travers le réseau des Greta), d'information sur les métiers et d'insertion des jeunes,
- valorise l'enseignement professionnel et technologique à travers la démarche qualité mise en place dans le lycée des métiers,
- développe l'ouverture de l'école sur la coopération européenne et internationale tant pour les établissements que pour les enseignants, les élèves et les étudiants.

## **Axes du partenariat**

### **I - Évolution des métiers, des formations et des diplômes**

La Confédération des Artisans et des Petites Entreprises du Bâtiment - Centre et l'académie d'Orléans-Tours s'engagent à analyser les évolutions des compétences et des métiers des entreprises artisanales du bâtiment en prenant en compte les dimensions européenne, nationale et locale.

Elles s'engagent à préparer les diverses modalités d'adaptation des formations professionnelles liées aux évolutions économiques, technologiques et organisationnelles, telles qu'elles pourraient être définies par la CAPEB nationale, instance représentative du secteur dans ce domaine.

Ces travaux prendront en compte les diplômes nationaux et les diplômes des autres pays de l'Union européenne afin de contribuer à l'harmonisation des modalités de certification et à l'élargissement des débouchés des titulaires de diplômes français.

Ces travaux s'appuieront d'une part sur l'inventaire des besoins exprimés par le secteur et d'autre part, sur les données chiffrées des formations de la filière (flux d'élèves, résultats aux examens, etc).

## **II – Information et orientation des jeunes**

La Confédération des Artisans et des Petites Entreprises du Bâtiment - Centre participe aux actions d'information et d'orientation menées par l'académie d'Orléans-Tours et le Conseil régional en direction des jeunes, des familles, des chefs d'établissement, des personnels enseignants et d'orientation pour les collèges et les lycées.

En accord avec les autorités académiques et en coordination avec les services de l'orientation, elle met à la disposition des collèges et des lycées les documentations et les outils de communication le concernant.

La Confédération des Artisans et des Petites Entreprises du Bâtiment - Centre accompagne, en particulier, la mise en œuvre du parcours de découverte des métiers et des formations depuis la classe de 5<sup>e</sup> de collèges jusqu'à la classe de terminale de lycées :

- l'option facultative de découverte professionnelle 3 heures visant à une meilleure approche du monde de l'entreprise par une découverte des métiers, du milieu professionnel et de l'environnement économique et social,
- le module de 6 heures de découverte professionnelle en lien avec les établissements de formation professionnelle, les centres de formation d'apprentis et les milieux professionnels,
- les séquences d'observation en entreprise et les stages en entreprise,
- les opérations diverses d'information sur les professions (visites d'entreprises, interventions de professionnels, témoignages de parcours d'insertion professionnelle réussie, portes ouvertes, expositions, etc).

L'ensemble de ces actions contribue à améliorer l'orientation des jeunes, des étudiants et des adultes vers les formations et les métiers du bâtiment. Elles facilitent l'élaboration et la maturation de leur choix d'orientation et contribuent à conduire chacun vers une insertion sociale et professionnelle réussie.

La Délégation Régionale de l'Office Nationale d'Information Sur les Enseignements et les Professions (Dronisep) pourra apporter sa contribution à toutes ces actions d'information sur les professions et les formations conduites conjointement par la Confédération des Artisans et des Petites Entreprises du Bâtiment - Centre et l'académie d'Orléans-Tours. La Dronisep met à disposition du public différents supports d'information sur les formations et les métiers et participe aux manifestations telles que les forums des formations et des métiers dans tous les départements de l'académie.

La Dronisep pourra également participer à l'élaboration conjointe avec la Confédération des Artisans et des Petites Entreprises du Bâtiment - Centre de documents d'information et de documentation sur les métiers et les formations de la filière du bâtiment.

## **III – Formation professionnelle des jeunes**

### **1 – Évolution de l'offre de formation initiale**

Les partenaires s'efforcent de renforcer le partenariat entre les représentants du système éducatif et les représentants de la profession en relation avec les collectivités territoriales. Dans ce but, l'académie d'Orléans-Tours et la Confédération des Artisans et des Petites Entreprises du Bâtiment - Centre, en liaison étroite avec le conseil régional du Centre se concertent sur :

- l'évolution des formations professionnelles en vue d'adapter l'offre de formation initiale aux besoins des entreprises, des centres de formation d'apprentis, ou de section d'apprentissage dans les établissements scolaires –en veillant à la cohérence et à la complémentarité de l'offre-, et sur la conclusion de conventions entre ces établissements et des CFA de la branche,
- la mise en place d'expérimentations portant sur la durée ou le contenu de la formation,
- le développement du lycée des métiers.

Un effort particulier de concertation aura lieu notamment dans les phases préparatoires de l'évolution de la carte des formations propre à chaque établissement scolaire ou centre de formation d'apprentis.

## **2 – Actions communes à caractère pédagogique**

La Confédération des Artisans et des Petites Entreprises du Bâtiment - Centre contribue à la mise en œuvre de différents types d'actions dans les domaines suivants :

- **Actions d'accueil en entreprises dans le respect de la diversité**

La Confédération des Artisans et des Petites Entreprises du Bâtiment - Centre favorise l'accueil d'élèves, d'étudiants et d'apprentis dans les entreprises membres de la Confédération des Artisans et des Petites Entreprises du Bâtiment - Centre, en particulier pour les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) ou les stages obligatoires prévus dans les formations professionnelles et technologiques.

L'académie d'Orléans-Tours s'engage à progresser avec la Confédération des Artisans et des Petites Entreprises du Bâtiment - Centre dans la lutte contre la discrimination d'accès aux stages.

Dans le cadre des périodes de formation en entreprise ou des stages, la Confédération des Artisans et des Petites Entreprises du Bâtiment - Centre s'engage à développer un accueil des jeunes en respectant la diversité.

- **Actions visant à renforcer la participation des professionnels à la certification (contrôle en cours de formation et validation des acquis de l'expérience)**

La Confédération des Artisans et des Petites Entreprises du Bâtiment - Centre apporte son concours technique aux formations de l'enseignement professionnel et technologique notamment par le contrôle en cours de formation dans le cadre de la réglementation en vigueur. Ses représentants, et notamment les conseillers de l'enseignement technologique (CET), seront sollicités pour participer à l'évaluation des périodes de formation en établissement de formation, aux jurys d'examens des élèves et des salariés (validation des acquis de l'expérience).

- **Actions visant à développer la qualité des formations**

La Confédération des Artisans et des Petites Entreprises du Bâtiment - Centre s'associe aux travaux menés par l'académie d'Orléans-Tours concernant :

- l'élaboration de documents et outils pédagogiques, destinés à améliorer la continuité pédagogique entre la formation dispensée en établissement et celle dispensée en entreprise,
- la définition de parcours personnalisés, dans leur durée et dans leurs contenus, destinés en particulier aux jeunes qui risquent de sortir sans qualification du système éducatif,
- la mise en place de formations en faveur des tuteurs, des maîtres d'apprentissage, des formateurs de CFA, des professeurs des lycées professionnels et technologiques.

- **Actions intégrant le thème de la sensibilisation à la création ou à la reprise d'entreprises**

La Confédération des Artisans et des Petites Entreprises du Bâtiment - Centre s'engage à accompagner toute action pédagogique de l'académie ou de ses établissements scolaires sur la thématique de la création ou de la reprise d'entreprise. Les professionnels de la Confédération des Artisans et des Petites Entreprises du Bâtiment - Centre peuvent soit effectuer des interventions sur ce thème, soit parrainer un projet pédagogique individuel ou collectif.

## **IV – Formation professionnelle tout au long de la vie**

Les signataires collaborent afin de développer la formation des adultes du secteur concerné en tenant compte des objectifs communs des états de l'Union européenne et en concertation avec le recteur de l'académie d'Orléans-Tours et du délégué académique à la formation professionnelle initiale et continue (Dafpic) et selon les axes suivants :

- conseil et ingénierie en formation : analyse des métiers et des emplois, évaluation des compétences, assistance à la conduite de projet, analyse des besoins en formation, élaboration de plans de formation, construction de dispositifs de formation, création d'outils pédagogiques, évaluation de dispositifs de formation, mesure des effets de la formation ;
- mise en œuvre des actions de formation en prenant en compte les nouvelles possibilités offertes par la loi du 4 mai 2005 concernant les périodes de professionnalisation, les contrats de professionnalisation et le droit individuel à la formation (DIF).

- **Validation des acquis de l'expérience**

Les partenaires facilitent l'accès des salariés des entreprises de la Confédération des Artisans et des Petites Entreprises du Bâtiment - Centre au dispositif de validation des acquis de l'expérience. Ils participent au développement des actions d'information et de communication en direction des entreprises de la Confédération des Artisans et des Petites Entreprises du Bâtiment - Centre et de leurs salariés, et encouragent les professionnels à participer aux jurys de validation.

Au niveau local, les actions sont conduites avec le dispositif académique de validation des acquis (DAVA).

## **V – Égalité des chances entre les hommes et les femmes et mixité des métiers**

La Confédération des Artisans et des Petites Entreprises du Bâtiment - Centre s'engage à réaliser une mission d'information et de sensibilisation des entreprises à la problématique de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes à travers l'élargissement des choix professionnels pour une mixité des métiers.

Il s'agira de permettre des choix diversifiés, de favoriser l'égal accès à la formation et de promouvoir une meilleure égalité des chances devant l'emploi.

## **VI – Formation des personnels de l'Éducation nationale**

La Confédération des Artisans et des Petites Entreprises du Bâtiment - Centre du Centre encouragera ses membres à développer l'accueil des personnels de l'Éducation nationale avec le souci d'adapter au mieux ces périodes en entreprise au projet professionnel de l'intéressé.

Par ailleurs, les dispositifs permettant la découverte et la compréhension de l'entreprise du bâtiment et de son environnement seront développés, en direction des équipes pédagogiques soit du collège, soit du lycée professionnel, soit du lycée technologique.

## **VII – Ouverture à l'Europe et à l'international**

La Confédération des Artisans et des Petites Entreprises du Bâtiment - Centre et l'académie d'Orléans-Tours conviennent de favoriser l'ouverture à l'Europe et à l'international des entreprises et des établissements scolaires en s'appuyant sur les dispositifs pédagogiques existant : développement de partenariats, stages ou périodes en entreprise, échanges de formateurs, échanges de bonnes pratiques.

## **VIII – Coopération technique et financière**

La Confédération des Artisans et des Petites Entreprises du Bâtiment - Centre et l'académie d'Orléans-Tours souhaitent renforcer leur coopération en matière technique et financière en direction des établissements de la filière :

- Prêts de matériels et de logiciels aux établissements scolaires,
- Dotations en équipements (dons de matériels...),
- Aides pour l'acquisition de matériels, ouvrages techniques,
- Versement de la taxe d'apprentissage aux établissements de formation de la filière.

En échange, les entreprises artisanales du bâtiment pourront avoir recours aux plateaux techniques des établissements scolaires dans le cadre de prestations technologiques ou de formations qui feront l'objet d'un avenant spécifique au présent accord.

De même, la Confédération des Artisans et des Petites Entreprises du Bâtiment - Centre pourra solliciter l'académie d'Orléans-Tours pour tout projet innovant qu'elles souhaitent développer, notamment par le biais des coopérations technologiques développées par les établissements et les plates-formes technologiques (PFT) de l'académie.

De telles actions feront l'objet d'avenants spécifiques qui devront associer, après les concertations préalables nécessaires, les collectivités de rattachement des établissements concernés.

## **IX - Communication**

Les signataires conviennent de mettre en place les moyens de communication relatifs aux actions réalisées et le partenariat sera indiqué sur tout document ou action financée dans le cadre de cet accord.

